

**MEETINGS HELD UNDER THE
PUBLIC CONSULTATION ON THE
MOUNT ROYAL PROTECTION AND
ENHANCEMENT PLAN**

The Office de consultation publique de Montréal is holding a consultation on the Mount Royal Protection and Enhancement Plan and on a Draft By-law amending the complementary document to the Master Urban Plan.

As part of that consultation, the Office is calling meetings dedicated to the examination of a construction project by college Jean-de-Brébeuf. The college plans to build a sports facilities complex at rear of it's main building. This project requires the adoption of the draft By-law amending the complementary document to the Master Urban Plan.

Information session

Time: April 9 at 7:00 pm
Location: Basement of St-Kevin Church
5590, Côte-des-Neiges Rd

Session for the presentation of briefs

Time: April 30 at 7:00 pm
Location: Basement of St-Kevin Church
5590, Côte-des-Neiges Rd

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414

et sur son site Web : www.ocpm.qc.ca

**La date limite d'inscription pour présentation
orale ou dépôt de mémoire écrit :
24 avril 2008, à 17h00**

Renseignements à
l'Office de consultation publique de Montréal
Éric Major
Attaché de recherche et de documentation
514 872-8510
xmajor@ville.montreal.qc.ca

MISSION DE L'OCPM

Crée par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

CONSULTATION PUBLIQUE

**RENCONTRES DANS LE CADRE DE LA
CONSULTATION PORTANT SUR LE
PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN
VALEUR DU MONT-ROYAL**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
COMPLEXE SPORTIF AU
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF**

LA CONSULTATION PUBLIQUE EST OUVERTE À TOUS. Elle donne l'occasion de vous informer et de faire valoir votre opinion sur le projet et sur son cadre réglementaire.

CALENDRIER DES AUDIENCES

SÉANCE D'INFORMATION

9 avril, 19h00
Lieu : Sous-sol de l'Église St-Kevin
5590, ch. de la Côte-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges

SÉANCE D'AUDITION DES MÉMOIRES

30 avril, 19h00
Lieu : Sous-sol de l'Église St-Kevin
5590, ch. de la Côte-des-Neiges
Métro Côte-des-Neiges



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ocpm.qc.ca

Le contexte

L'Office de consultation publique de Montréal a été mandaté par le conseil municipal pour tenir une consultation publique sur le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal et sur un projet de règlement modifiant le document complémentaire au plan d'urbanisme afin de permettre la mise en oeuvre du Plan.

Dans le cadre de sa consultation sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, l'Office de consultation publique organise des rencontres permettant une présentation du projet de complexe sportif du Collège Brébeuf ainsi que les modifications au document complémentaire qui le rendent possible.

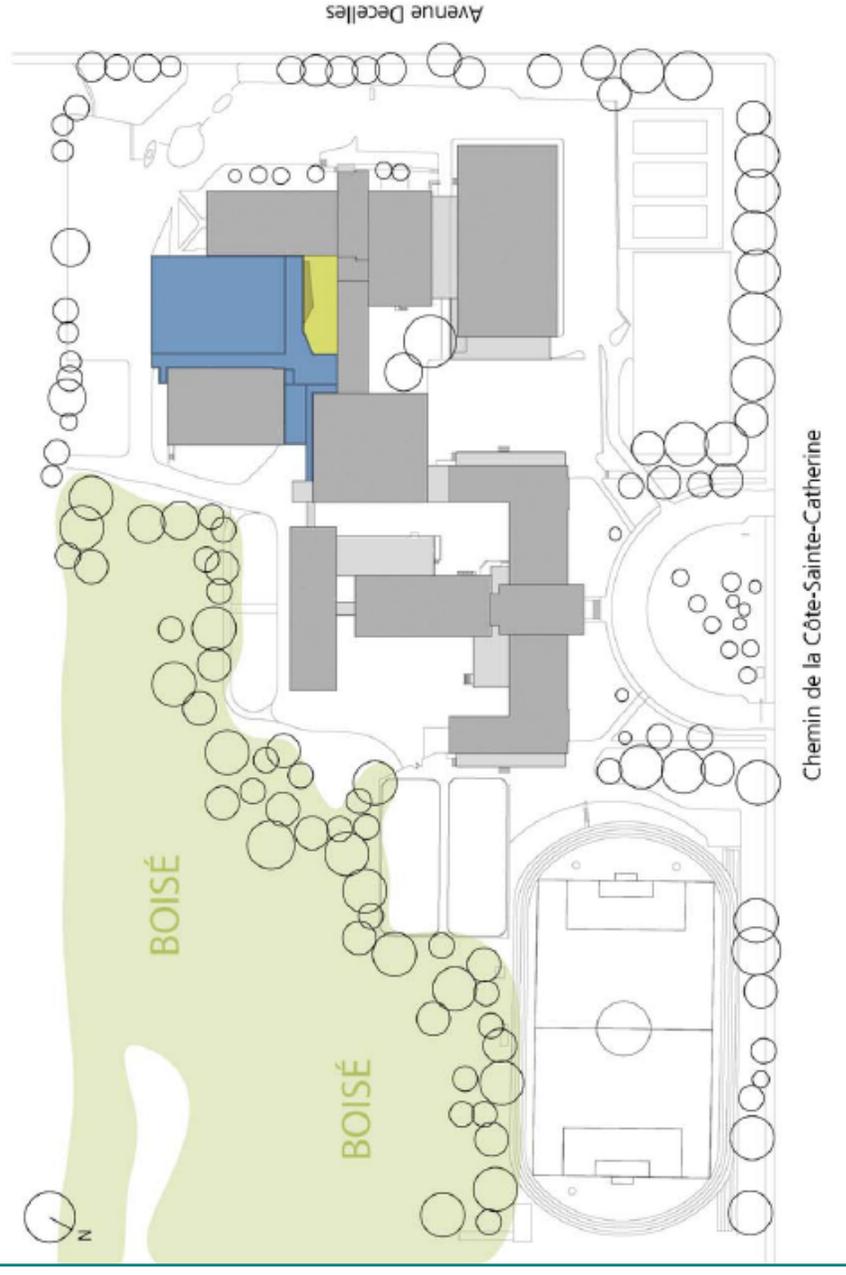
Le projet

Le Collège Jean-de-Brébeuf envisage la construction d'un nouveau complexe sportif sur son site actuel à l'arrière du collège entre la salle Brébeuf et le Pavillon des sciences. Le projet consiste à construire des installations additionnelles aux équipements actuels comprenant un gymnase double, une salle multifonctionnelle adaptée pour la pratique de l'escrime, une salle d'entraînement, un mur d'escalade, des vestiaires ainsi que des locaux techniques et administratifs.

OBJET DE LA CONSULTATION

Un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal de janvier. Cependant, certaines dispositions réglementaires ont été ajoutées à la séance du conseil de février afin de rendre le projet du collège Brébeuf conforme. Ces dispositions portent sur les hauteurs permises, les taux d'implantation et la carte des milieux naturels et espaces verts protégés de toute construction.

Plan d'implantation



Source : Collège Jean-de-Brébeuf, Nouveau complexe sportif, esquisses